

MARCHES PUBLICS



Maître d'ouvrage :

SYMISOA
321, route de Marcigny
42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
T : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr
Courriel : j.derigon@symisoa.fr

Dossier de consultation des entreprises

D.P.G.F

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de
dérasement du seuil dit « seuil de la douze » à Charlieu
et à la restauration de la rivière Le Sornin
(code symisoa : SB119 – code national : ROE28134)

Marché public de prestations intellectuelles
Procédure adaptée (Art 2123-1 et R2123-1 du code de la CP)

Marché N° 2026-01

Etabli le 13/03/2026

Date et heure limite de remise des offres **mardi 05/05/2026 à 12h00**

Volet B1 Action B115
Contrat de rivière Sornin / Jarnossin 2024-2029

SYMISOA - CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mission de maîtrise d'œuvre pour le dérasement du seuil de "la douze" à Charlieu et la restauration de la rivière Le Sornin

TRANCHE FERME						
N° de prix	Conformément au CCTP - Chap	Désignation des prix	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
1	3.1	Tranche ferme : Elaboration de l'étude de projet détaillé (PRO détaillé) (yc les rendus de phase, dématérialisés demandés)	TOTAL			- €
1.1	3.1	Réalisation de l'étude de PROjet détaillé (yc les rendus de phase dématérialisés)	Forfait	1	€	€
1.2	3.1	Réunion de démarrage	Forfait	1	€	€
1.3	3.1	Réunion d'échanges sur le projet avec les propriétaires et les exploitants	Forfait	1	€	€
1.4	3.1	Réunion de restitution du projet au COPIL	Forfait	1	€	€
Total tranche ferme en € HT						- €
TVA 20 %						- €
Total tranche ferme en € TTC						- €

TRANCHES OPTIONNELLES						
N° de prix	Conformément au CCTP - Chap	Désignation des prix	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
2	3.2	Tranche optionnelle n°1 : Dossiers réglementaires (yc les rendus de phase, dématérialisés et papiers)	TOTAL			- €
2.1	3.2	Dossier de déclaration, impacts et incidences des travaux, séquence ERC + DIG + suivi du dossier	Forfait	1	€	€
<p><i>Le montant prévisionnel des travaux est de 617 000 € HT. Montant fourni à titre indicatif afin de permettre aux candidats d'apprécier la consistance de l'opération. Cette enveloppe ne constitue pas une base contractuelle de calcul de la rémunération du maître d'œuvre qui demeure indépendante du montant définitif des travaux. Les candidats devront proposer un forfait correspondant à la mission à réaliser et non au montant estimé des travaux.</i></p>						
3	3.3	Tranche optionnelle n°2 : Maîtrise d'œuvre pour l'exécution et le suivi des travaux (yc les rendus de phase, dématérialisés et papiers)	TOTAL			- €
3.1	3.3.1	ACT (DCE et analyse des offres)	Forfait	1	€	€
3.2	3.3.2	VISA et contrôles extérieurs	Forfait	1	€	€
3.3	3.3.3	DET	Forfait	1	€	€
3.4	3.3.4	AOR	Forfait	1	€	€
Total tranches optionnelles en € HT						- €
TVA 20 %						- €
Total tranches optionnelles en € TTC						- €

Total : Tranche ferme + tranches optionnelles

Total tranches ferme + optionnelles en € HT	- €
TVA 20 %	- €
Total tranches ferme + optionnelles en € TTC	- €

Michel LAMARQUE, Président du SYMISOA
Lu et approuvé
(Signature)
A Pouilly sous Charlieu
Le 06/04/2026



Lu et accepté

L'Entrepreneur

A,

Le.....